



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2018**

Extrait du registre des délibérations

Le 25 juin 2018, à 18h20,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 15/06/18

Suspension de la séance du conseil municipal de 19h45 à 20h20 suite à une coupure d'électricité générale.

N° C-2018-06-25/01 - VIREMENTS DE CRÉDITS - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL - EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE divers virements de crédits,

I – BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble de ces virements modifient le budget comme suit :

- Dépenses de fonctionnement - 350.00 €
- Virement à la section d'investissement + 350.00 €

AJUSTE en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023) : + 350.00 €
- Recettes (chapitre 021) : + 350.00€

II – BUDGET THEATRE

N°	IMPUTATION D'ORIGINE		IMPUTATION DE DESTINATION		MONTANT DU VIREMENT
	Section - Chapitre		Section - Chapitre		
15	I - 21	2188.313.3007	I -20	2051.313.3007	5.025.00

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-06-25/02 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2018
: MODIFICATIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier l'Autorisation de Programme suivante :

N° ou intitulé	Libellé Programme	Millesime	Durée (nombre d'années)	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses				124 045 490.64	-120 087.00	123 925 403.64
AMGTBATMU	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6	6 250 000.00	72 000.00	6 322 000.00
AMGTESPPUB	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2015	6	2 288 588.44	40 300.00	2 328 888.44
AMGTORVEN	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	2016	6	3 150 000.00		3 150 000.00
AMGTPRESQ	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	2015	6	4 075 000.00		4 075 000.00
BIBLIOTHE	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2017	3	4 200 000.00		4 200 000.00
CHATEAU	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHATEAU	2015	6	8 917 000.00		8 917 000.00
CREMAT	EXTENSION DU CREMATORIUM	2016	6	1 233 000.00		1 233 000.00
DDPATMUN	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6	2 100 000.00	-15 000.00	2 085 000.00
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2015	6	3 288 609.71	109 613.00	3 398 222.71
EPREDCONSO	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	2015	6	5 000 000.00		5 000 000.00
FDPATSCOL	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	2015	6	5 758 000.00		5 758 000.00
FDSOCEDUC	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	2015	6	9 051 500.00	-5 000.00	9 046 500.00
FDSPORTS	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2015	6	14 973 464.00	445 000.00	15 418 464.00
HOTELASO	HOTEL DES ASSOCIATIONS	2016	6	3 500 000.00		3 500 000.00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	2015	6	13 577 200.00		13 577 200.00
OEUVREULT	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	2015	6	1 075 900.00		1 075 900.00
PARCEXPO	PARC EXPO CTRE CONGRES	2015	3	340 000.00		340 000.00
PTCHEM VERT	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	2015	6	13 775 500.00	-770 000.00	13 005 500.00
REDYCENTR	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	2015	3	15 290 000.00	160 000.00	15 450 000.00
REFONCIERE	RESERVES FONCIERES	2015	6	3 658 320.00	-170 000.00	3 488 320.00
VALEPUBLIC	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2015	6	1 183 408.49	13 000.00	1 196 408.49
VIDEOPROT.	VIDEO PROTECTION	2015	3	1 360 000.00		1 360 000.00

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

N° ou intitulé	Millesime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
AMGTBATMU	2015		AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	6 250 000.00	72 000.00	6 322 000.00
	2015	1030	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	900 000.00	72 000.00	972 000.00
	2015	1031	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	5 350 000.00		5 350 000.00
AMGTESPPUB	2015		ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2 288 588.44	40 300.00	2 328 888.44
	2015	8030	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	514 625.78		514 625.78
	2015	8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962.66		599 962.66
	2015	8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000.00		142 000.00
	2015	8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	572 000.00		572 000.00
	2015	8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	160 000.00		160 000.00
	2015	8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	270 000.00	40 300.00	310 300.00
	2015	8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000.00		30 000.00
DDPATMUN	2015		DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2 100 000.00	-15 000.00	2 085 000.00
	2015	1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2 100 000.00	-15 000.00	2 085 000.00
DVPTNUM	2015		AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 288 609.71	109 613.00	3 398 222.71
	2015	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRE NUMERIQUE	2 205 610.00	69 613.00	2 275 223.00
	2015	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONE SOUS IP	243 000.00		243 000.00
	2015	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	347 999.71	-1 000.00	346 999.71
	2015	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	492 000.00	41 000.00	533 000.00
FDSOCEDUC	2015		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	9 051 500.00	-5 000.00	9 046 500.00
	2015	6006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000.00		170 000.00
	2015	6007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000.00		618 000.00
	2015	6008	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	305 000.00		305 000.00
	2015	6009	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	110 000.00		110 000.00
	2015	6010	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	365 000.00	-5 000.00	360 000.00
	2015	6011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	1 023 500.00		1 023 500.00
	2015	6013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERNIERE	1 950 000.00		1 950 000.00
	2015	6014	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	3 800 000.00		3 800 000.00
	2015	6015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	400 000.00		400 000.00
	2017	6016	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	50 000.00		50 000.00
2018	6017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000.00		260 000.00	
FDSPORTS	2015		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 973 464.00	445 000.00	15 418 464.00
	2015	4005	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000.00		758 000.00
	2015	4006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	5 350 000.00		5 350 000.00
	2015	4007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'IVERGURE	8 865 464.00	445 000.00	9 310 464.00
PTCHEMVERT	2015		PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 775 500.00	-770 000.00	13 005 500.00
	2015	8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	3 895 500.00	-770 000.00	3 125 500.00
	2015	8041	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 880 000.00		9 880 000.00
REDYCENTR	2015		REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	15 290 000.00	160 000.00	15 450 000.00
	2015	8034	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	15 260 000.00	160 000.00	15 420 000.00
REFONCIERE	2015	8035	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHÉ COUVERT	30 000.00		30 000.00
	2015		RESERVES FONCIERES	3 658 320.00	-170 000.00	3 488 320.00
	2015	8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	2 898 320.00	-170 000.00	2 728 320.00
VALEPUBLIC	2015	8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	760 000.00		760 000.00
	2015		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 183 408.49	13 000.00	1 196 408.49
	2015	8039	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000.00		500 000.00
	2015	8045	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	50 000.00	13 000.00	63 000.00
	2015	8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIO	278 408.49		278 408.49
	2015	8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX			
	2015	8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	100 000.00		100 000.00
	2015	8049	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOL	150 000.00		150 000.00
	2015	8050	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	5 000.00		5 000.00
2017	8051	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	100 000.00		100 000.00	

PREND ACTE des prévisions, de crédits de paiement et des recettes sur AP.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/03 - CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement, à savoir le principe de reversement de 75% du produit de la taxe d'aménagement par la communauté urbaine à la ville de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/04 - CALVADOS HABITAT - CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS RUE DES ROSIERS - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 683 055 EUROS AUPRÈS D'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE à hauteur de 50 % sa caution solidaire en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt de 683 055 euros (six-cent-quatre-vingt-trois-mille cinquante-cinq euros) que la société Calvados Habitat se propose de contracter auprès d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels.

DIT QUE les principales caractéristiques du prêt garanti contracté auprès d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels sont les suivantes :

Numéro du prêt : DD11589538

Montant du prêt : 683 055 euros

Objet : Opération de construction de 30 logements locatifs sociaux collectifs situés à Caen (14) rue des Rosiers, Résidence Saint-Martin

Commission d'engagement : 1 024,58 euros

Durée du prêt : 360 mois

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt fixe : 1,95 %

Base de calcul des intérêts : base forfaitaire de 30 jours/360 jours sauf pour les intérêts intercalaires calculés en nombre de jours exacts/365 jours.

Amortissement du capital : Progressif

Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle selon les modalités contractuelles.

RECONNAIT que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du Code général des collectivités territoriales. En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la Ville de Caen s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger qu'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels discute au préalable l'organisme défaillant.

S'ENGAGE, pendant toute la durée de l'amortissement, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE, en conséquence, le Maire ou son représentant habilité à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/05 - CAEN LA MER HABITAT -ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS RUE CLAUDE CHAPPE - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 129 207 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 129 207 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 77795 constitué de 1 ligne de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DIT que la présente délibération abroge celle du 22 mai 2017 ayant le même objet.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/06 - LA PLAINE NORMANDE - ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DANIEL HUET - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 836 251 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 25 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 836 251 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 76667 constitué de 4 lignes de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 20% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/07 - ASSOCIATION REVIVRE - FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 850 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 850 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 78010 constitué d'une ligne de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/08 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF À LA MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE de participer au marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique, dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/09 - GROUPEMENT DE COMMANDES "BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS" - EXPRESSION DES BESOINS POUR LES MARCHÉS D'ACQUISITION DE MOYENS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DE BÂTIMENTS, DE MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES BÂTIMENTS ET VÉHICULES, ET DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES DANS LES BÂTIMENTS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer aux marchés mentionnés ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

Marchés relatifs à :

1. l'acquisition de moyens pour la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments,
2. la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie des bâtiments et véhicules de leur patrimoine,
3. la maintenance des ascenseurs et monte charges dans les bâtiments.

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues.

AUTORISE le maire ou son représentant coordonnateur des groupements de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés à bons de commandes sans minimum, ni maximum correspondants.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/10 - FACTURATION DU COÛT DU TRANSPORT À L'HÔPITAL, DES PERSONNES INTERPELLÉES EN ÉTAT D'IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE (IPM) PAR LES POLICIERS MUNICIPAUX CAENNAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la facturation du coût du transport à l'hôpital des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste (IPM) fixée à 120 euros,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

42 pour - 12 contre (Madame Josette Travert, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Détéville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.) -

N° C-2018-06-25/11 - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA VÉRIFICATION DES CONDITIONS DU REGROUPEMENT FAMILIAL AVEC LE PRÉFET DU CALVADOS ET L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (O.F.I.I.)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de signer la convention, relative à la vérification des conditions du regroupement familial.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/12 - SIGNATURE DE LA CONVENTION PERMETTANT LA TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES DONNÉES ETAT-CIVIL AVEC L'INSEE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de signer la convention n° 53/dDR35/2018, relative à la transmission automatique des données de l'état-civil par internet à l'INSEE.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/13 - MÉMORIAL DE CAEN - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/14 - ECOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE (ESIX NORMANDIE) - RENOUVELLEMENT DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTES DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner une représentante titulaire et une représentant suppléante au sein de cette instance ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

DECIDE de désigner Mme Joëlle LEBREUILLY en tant que membre titulaire et Mme Sophie SIMONNET en tant que membre suppléante au sein du conseil d'école de l'ESIX Normandie ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/15 - DISPOSITIF DE CAHORS - CONTRACTUALISATION ETAT - VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCEPTE les termes du contrat entre l'Etat et la Ville de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

42 pour - 10 contre (Madame Josette Travert, Monsieur Philippe Duron, Madame Marie-Jeanne Gobert, Monsieur Gilles Détéville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.) - 2 abstentions -

N° C-2018-06-25/16 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2017, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Considérant que des écritures dites "non budgétaires" qui apparaissent au compte de gestion 2017 de la Trésorerie auraient dû être soumises au Conseil pour tenir compte de la reprise de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2017 et du transfert des résultats associés au syndicat de production et de distribution d'eau potable de la Région de Caen (RESEAU), des différences apparaissent entre les résultats de clôture des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget principal.

4°) Considérant que pour les budgets annexes "Théâtre" et "Opérations d'urbanisme", le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé par l'ordonnateur est conforme dans sa réalisation et n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par la trésorière visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle les observations énoncées ci-dessus.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/17 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DONNE acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2017,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE en conséquence les résultats de l'exercice 2017.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossier examiné sous la Présidence de Madame Pradal-Chazarenc, M. le Maire ayant quitté la salle.

Vote : Majorité absolue

41 pour - 12 contre (Madame Josette Travert, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.) - 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Joël Bruneau)

N° C-2018-06-25/18 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif 2017, conformément aux règles comptables,

Le résultat de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement (1068), soit 33 539,71 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

10 abstentions (Madame Josette Travert, Monsieur Philippe Duron, Madame Marie-Jeanne Gobert, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.)

N° C-2018-06-25/19 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le Budget supplémentaire de l'exercice 2018,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

42 pour - 12 contre (Madame Josette Travert, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.) -

N° C-2018-06-25/20 - MODIFICATION N°1 DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Caen au 1^{er} janvier 2018, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1^{er} janvier 2018, pour prendre en compte les modifications liées au bon fonctionnement des services, aux résultats des commissions administratives paritaires et aux changements d'organisation.

DIT qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés par des agents contractuels de droit public au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

DIT qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, feront l'objet d'une délibération spécifique permettant ce mode de recrutement.

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} juillet 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/21 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À HAUTEUR DE 20% DU DIRECTEUR DES SPORTS DE LA VILLE DE CAEN AUPRÈS DE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du directeur des sports de la ville de Caen au bénéfice de la communauté urbaine Caen la mer, à compter du 1^{er} juillet 2018 et pour une durée de 9 mois.

PRECISE que l'agent est mis à disposition de Caen la mer à hauteur de 20%.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/22 - EMPLOI DE CHEF DU SERVICE CÉRÉMONIES ET PROTOCOLE / DIRECTEUR ADJOINT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE à compter du 1^{er} juillet 2018, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de chef du service cérémonies et protocole / directeur adjoint peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées.

DECIDE de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/23 - EMPLOIS DES AGENTS VACATAIRES - RÉMUNÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer le tarif horaire à compter de la vacation sur la base des fonctions suivantes :

Type de fonction	Taux horaire de jour	Taux horaire de dimanche ou férié	Taux horaire de nuit
Activité d'accueil, d'entretien, de surveillance, de restauration, de collecte et de sécurité (exemple : gardien, standard)	10.14	16.19	19.43
Activité d'animation	22.19	35.42	-
Activité de formation et d'expertise	30.00		
Activité de conférencier, guide, interprète, artiste, journaliste	35.42		
Activité de médecin	53.91		
Activité de chef de piste	10.14	16.19	19.43

AUTORISE la prise en charge des frais de déplacement dans les mêmes conditions que celle prévus pour les agents de la ville de Caen.

PRECISE que les modalités de recrutement s'effectueront à compter du 1^{er} septembre 2018 par contrat de travail précisant :

- la nature des actes réalisés et le lieu d'affectation,
- les dates de début et fin de période,
- la base de rémunération.

DIT que les taux horaires de vacation sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/24 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE LA VILLE DE CAEN D'AGENTS DE CAEN LA MER EN CHARGE DES DOSSIERS TRAITÉS PAR LE SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'agents de Caen la mer au bénéfice la ville de Caen.

PRECISE que les 5 agents seront mis à disposition de la commune de Caen à hauteur de 35%.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de 5 agents de Caen la mer auprès de la commune de Caen, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/25 - MODALITÉS DE FINANCEMENT DES DÉPARTS EN FORMATION INDIVIDUELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE la mise en place de critères de co-investissement des demandes de formations développement de carrière hors compte personnel formation (CPF),

PRECISE :

- les modalités d'exécution budgétaire des formations faisant l'objet d'un co-investissement (dans le cadre du compte personnel formation ou hors compte personnel formation),
- le calcul du financement lors de l'utilisation d'un congé de formation professionnelle en complément du congé personnel de formation,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/26 - PLAN LOCAL DE SANTÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention affectée :

- aux associations pour un montant de 30 266 €, au titre de l'appel à projets 2018,

- à l'EPSM afin de promouvoir l'accès à la santé et aux droits des Personnes en Situation de Prostitution à hauteur de 4 000 €,
- à l'UFSBD afin d'effectuer des séances de dépistage et de prévention bucco-dentaire dans les écoles maternelles des quartiers prioritaires de la Ville à hauteur de 6 100 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/27 - CCAS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE UNE DÉMISSION

Cette délibération a été affichée le 28 juin 2018

N° C-2018-06-25/28 - SERVICE COMMERCE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS UFC QUE CHOISIR - ASSOCIATION DU GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES DU CALVADOS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions aux associations suivantes :

- Union Fédérale des Consommateurs UFC Que Choisir, 500 € ;
- Association du Groupement Départemental des Commerçants Non Sédentaires du Calvados, 5 100 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

12 abstentions (Madame Josette Travert, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Détéville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.)

N° C-2018-06-25/29 - SERVICE COMMERCE - DISPOSITIF PRÊT DÉVELOPPEMENT COMMERCE - CONVENTION PARTENARIALE AVEC INITIATIVE CALVADOS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'abonder de nouveau au fonds dédié au développement de commerces caennais, géré par Initiative Calvados, à hauteur de 10 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et Initiative Calvados ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/30 - SERVICE COMMERCE - ORGANISATION DE NOVEMBRE GOURMAND - DEMANDES DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la reconduction de l'opération novembre Gourmand,

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à solliciter les organismes susceptibles d'apporter un cofinancement au taux le plus élevé possible.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/31 - SERVICE COMMERCE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION CAPONIÈRE VILLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 900 € à l'Association « Caponière Village » pour l'organisation d'un vide-greniers le 23 septembre 2018 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/32 - SERVICE COMMERCE - FOIRE DE PÂQUES 2018 - DROIT DE PLACE - REMBOURSEMENT PARTIEL SUITE AUX INONDATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le remboursement partiel du droit de place à chaque industriel forain sur la base de 4 jours.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/33 - DEMANDE DE SUBVENTION AFFECTÉE RETRO FESTIVAL 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution d'une subvention affectée d'un montant de 16 000 € pour soutenir l'organisation du RETRO FESTIVAL,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

51 pour - 3 contre (Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin.) -

N° C-2018-06-25/34 - TRAITEMENT DÉMATÉRIALISÉ DES DÉCLARATIONS CERFA DE MEUBLÉS DE TOURISME ET DE CHAMBRES D'HÔTES À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1^{er} septembre 2018,

DÉCIDE d'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados attractivité, en lien avec la communauté urbaine Caen la mer, par la signature, avec Caen la mer, de la convention de partenariat.

AUTORISE la communauté urbaine Caen la mer à faire une demande d'ouverture du service DECLALOC' pour la commune.

AUTORISE la communauté urbaine Caen la mer à accéder aux informations collectées dans la communes à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour communautaire,

AUTORISE Calvados attractivité à accéder aux informations collectées dans la communes à travers la plateforme DeclaLoc', à des fins statistiques,

DIT que les déclarations CERFA papier qui arriveraient en mairie après l'instauration du traitement dématérialisé seront saisies dans l'outil de gestion des dites déclarations.

MANDATE le Maire pour informer les habitants et pour notifier cette décision aux services préfectoraux,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/35 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COLLECTIF OBJECTIF IMAGE 14

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/36 - REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOULEVARD LECLERC, DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES RUES ADJACENTES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE auprès de la Région Normandie et du Conseil départemental du Calvados une participation au taux le plus élevé possible dans le cadre de leurs contrats de territoire respectifs.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/37 - ANCIEN PARKING À BARRIÈRES RÉPUBLIQUE SITUÉ EN BORDURE DES RUES AUBER, SAINT-LAURENT, JEAN EUDES ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - MODALITÉS DE CESSIION DE L'EMPRISE AU PROFIT DES SOCIÉTÉS SECOPROM ET TOSCALEO CONSEIL - AUTORISATION DE RÉGULARISATION DE LA PROMESSE DE VENTE ET DE LA VENTE

Cette délibération a été affichée le 28 juin 2018

N° C-2018-06-25/38 - BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017 PAR LA VILLE DE CAEN OU POUR SON COMPTE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du bilan des opérations immobilières réalisées par la ville de Caen au cours de l'année 2017 et pour son compte par l'Établissement Public Foncier de Normandie.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/39 - ZAC LA FOLIE-COUVRECHEF - AVENUE JEAN MONNET - CESSIION D'UN TERRAIN À LA SOCIÉTÉ BOUYGUES IMMOBILIER (NASHVILLE)

Cette délibération a été affichée le 28 juin 2018

N° C-2018-06-25/40 - TRAVAUX EXTÉRIEURS DE RESTAURATION D'IMMEUBLE - PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE ANCIEN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ALLOUE à la copropriété concernée par la restauration de façade de l'immeuble situé 16 rue de Bretagne une subvention d'un montant de 1 791,86 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/41 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'ÉTUDES SUR LA ZAC DE LA FOLIE-COUVRECHÉF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention jointe en annexe établie entre la Ville et l'Université Caen Normandie, qui fixe les modalités de versement d'une subvention de 1 000 € par la Ville à l'UFR SEGGAT, au titre des travaux d'études menés par les étudiants du master urbanisme et aménagement durable sur l'année universitaire 2017-2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à revêtir de sa signature la-dite convention et tout document se rapportant à ce dossier ;

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/42 - CAEN- MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT SIS RUE SAINT GABRIEL AVEC LE PLU EN VIGUEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en concordance du cahier des charges du lotissement rue Saint Gabriel à Caen avec le plan local d'urbanisme en vigueur,

APPROUVE par voie de conséquence, le maintien et la suppression de certains articles du cahier des charges du lotissement (cf IV – conséquences de la mise en concordance)

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

6 abstentions (Madame Josette Travert, Monsieur Philippe Duron, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Monsieur Lilian Bellet.)

N° C-2018-06-25/43 - SECTEUR DE LA POINTE PRESQU'ÎLE LOT 1 - CONVENTION TRIPARTITE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ENTRE LA SOCIÉTÉ SEDELKA, LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LA VILLE DE CAEN POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME MIXTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

CONFIRME le montant de la participation du Projet Urbain Partenarial de l'opération d'aménagement de la Pointe Presqu'île à CAEN, due par les opérateurs, à 120€/m² de surface de plancher (SdP), toute taxe ;

STIPULE que le PC faisant apparaître une SDP de 6 376 m², le montant total de la participation PUP ressort à 765 120€ toute taxe ;

PRECISE que la participation PUP sera payable en deux fois à 50 % à 12 et 24 mois après l'arrêté de délivrance du PC ;

INFORME que depuis le 1er janvier 2017, la compétence liée au PLU emporte le versement de cette participation d'urbanisme à la Communauté Urbaine Caen La Mer et non à la Ville de Caen ;

AUTORISE le Maire de Caen ou son représentant à signer la convention Projet Urbain Partenariale relative au projet de construction sur le LOT 1 de la Pointe Presqu'île et les éventuels avenants nécessaires à la régularisation de ce dossier ;

ACTE que la participation PUP sera reversée sur titre de recette, à la Ville de Caen, aménageur de l'opération d'urbanisme de la Pointe Presqu'île.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/44 - SECTEUR DE LA POINTE PRESQU'ÎLE LOT 2 - CONVENTION TRIPARTITE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ENTRE LES SOCIÉTÉS SAS CAEN PPI LOT 2 ET SCCV PLUGINS 1-2-3, LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LA VILLE DE CAEN POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME MIXTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

CONFIRME le montant de la participation du Projet Urbain Partenarial de l'opération d'aménagement de la Pointe Presqu'île à CAEN, due par les opérateurs, à 120€/m² de surface de plancher (SdP), toute taxe ;

STIPULE que le PC faisant apparaître une SDP de 13 760 m², le montant total de la participation PUP ressort à 1 651 200 € toute taxe ;

PRECISE que la participation PUP sera payable en deux fois à 50 % à 12 et 24 mois après l'arrêté de délivrance du PC ;

INFORME que depuis le 1er janvier 2017, la compétence liée au PLU emporte le versement de cette participation d'urbanisme à la Communauté Urbaine Caen La Mer et non à la Ville de Caen ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention Projet Urbain Partenariale relative au projet de construction sur le LOT 2 de la Pointe Presqu'île et les éventuels avenants nécessaires à la régularisation de ce dossier ;

ACTE que la participation PUP sera reversée par la communauté urbaine Caen la Mer, sur titre de recette, à la Ville de Caen, aménageur de l'opération d'urbanisme de la Pointe Presqu'île.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/45 - SECTEUR RIVE DROITE - ECHANGE FONCIER AMIABLE ENTRE LA SOCIÉTÉ ALBERTPARC IMMO ET LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder, sous les conditions ci-avant exposées, à un échange foncier aux termes duquel :

- la Ville de Caen cèdera à la société Albertparc Immo une bande de terrain de 696 m² environ, sous réserve du document d'arpentage, cadastrée section MO 6 située Cours des Compagnons de la Libération,
- la ville acquerra auprès de la société Albertparc Immo deux terrains cadastrés section MP n°285 et 286 d'une contenance totale de 947 m² situés avenue Albert 1er, à la Ville de Caen,

PRECISE que le prix de cession retenu, pour l'emprise cédée par la Ville, est de 160 000 € net vendeur,

PRECISE que le prix de cession retenu, pour l'emprise cédée par la société Albertparc Immo, est de 280 000 € net vendeur,

DIT en conséquence que l'échange foncier s'opèrera avec le versement d'une soulte, à la charge de la Ville, d'un montant de 120 000 €.

PRECISE que les frais d'actes seront supportés à parts égales entre Albertparc Immo et la Ville de Caen,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié d'échange ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/46 - DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE - SECTEUR CASERNE MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de dénommer rue Capitaine Georges MARTIN la nouvelle voie créée dans le prolongement de la rue CHORON, entre la rue Daniel HUET et le Boulevard Aristide BRIAND.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/47 - ASSOCIATION LE PAVILLON - VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le remboursement de la rémunération de l'agent public mis à disposition estimé pour 2018 à 76 971,72 €, qui sera finalisé au moment de l'élaboration du titre de recette en fin d'année 2018 pour prendre en compte le coût réel de l'agent estimé à ce jour à 116 971,72 €, soit une dépense estimée pour la Ville de 40 000 € ;

STIPULE que la Ville demandera le remboursement par l'association le PAVILLON des frais liés à la rémunération de l'agent public mis à disposition conformément à l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 du coût réel de celui-ci.

AUTORISE le Maire et son représentant à signer tout document permettant la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/48 - JOURNÉES PROFESSIONNELLES DU CLUB PRISME 11 ET 12 OCTOBRE 2018 DANS LE CADRE DE LA BIENNALE D'ARCHITECTURE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTICIPANTS - DÉFRAIEMENT DES INTERVENANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE des modalités d'organisation des journées professionnelles du Club PRISME et de la programmation établie,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de la Région et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'organisation du colloque PRISME,

FIXE à 15 € la contribution des congressistes (hors intervenant et membre du club PRISME pour lesquels les repas seront offerts), pour le repas du jeudi 11 octobre et 10 € pour le repas du vendredi 12 octobre,

PRECISE qu'aucun remboursement ne sera effectué,

FIXE un plafond de 80 € par nuitée pour le remboursement sur présentation de factures des frais d'hébergement des intervenants (hors agents et élus des collectivités membres du club PRISME et institutionnels),

FIXE un plafond de 20 € par repas pour le remboursement sur présentation de factures des frais de repas des intervenants (hors agents et élus des collectivités membres du club PRISME et institutionnels),

APPROUVE les modalités d'indemnisation des intervenants pour leur déplacement (hors agents et élus membres du club PRISME et institutionnel) sur présentation de factures,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/49 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisés des travaux dans le cadre de l'OPAH Habitat indigne e précarité une subvention d'un montant total de 3 659,50 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/50 - INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PARCELLE OB 40, VENELLE DE L'ODON - CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM) DE CAEN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention de servitude d'ancrages sur le mur d'enceinte de l'EPSM CAEN.

DIT que cette convention de servitude d'ancrages sera réitérée en la forme authentique, en vue de sa publication à la Conservation des hypothèques.

PRECISE que les frais relatifs à l'établissement de cet acte notarié seront intégralement pris en charge par la Ville de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/51 - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE ET D'UN COFFRET ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES CADASTRÉES KB N°S 175, 190 ET 199, ROUTE DE LA GUÉRINIÈRE À CAEN - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 101 mètres sur les parcelles cadastrées section KB n°190 et 199 ainsi qu'un coffret électrique sur la parcelle cadastrée section KB n°175, situées route de la Guérinière à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/52 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 16 RUE CANCHY

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation du logement situé à Caen, 16 rue Canchy, édifié sur la parcelle LO n°55,

DECIDE en conséquence de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section LO n° 55 d'une contenance de 343 m² sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation de type F4,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/53 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE : ADAPTATION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les extensions des secteurs résidentiels "Saint Julien / Château" et "Gare – Vaucelles" en cohérence avec le périmètre du stationnement payant (à l'exception du secteur Rives de l'Orne) ;

DEFINIT les nouveaux secteurs de stationnement résidentiel tels qu'exposés dans le présent rapport ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/54 - ENCAISSEMENT DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT DES PARCS EN ENCLOS - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER - AVENANT N° 1 DE PROLONGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention d'encaissement des redevances de stationnement des parcs en enclos Courtonne et Plaisance 1 et 2 entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la Mer du 12 septembre 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/55 - CONTRATS DE TERRITOIRE DU CALVADOS ET DE LA RÉGION NORMANDIE : INSCRIPTION DU THÉÂTRE DES CORDES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE une aide financière du Conseil départemental du Calvados et de la Région Normandie pour le projet de réhabilitation et d'extension du Théâtre des cordes, d'acquisition du matériel scénique au titre du contrat de territoire 2017-2021,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/56 - THÉÂTRE DES CORDES - ACQUISITION DE MATÉRIEL - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE auprès de l'État, la Région Normandie et le Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé pour l'acquisition et le renouvellement du matériel du Théâtre des Cordes.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/57 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ACCORDE diverses subventions affectées et de fonctionnements pour un montant total de 74 500 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/58 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - EXPOSITION VERA MOLNAR / "UNE LIGNE..." - CONVENTION DE PARTENARIAT ÉDITORIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la coédition du catalogue de l'exposition Vera Molnar / Une ligne... présentée au Musée des Beaux-Arts de Caen du 26 mai au 2 septembre 2018,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/59 - MUSÉE DE NORMANDIE - ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART - DEMANDE DE SUBVENTION FRAM (FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITIONS DES MUSÉES)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition de la Grande cravate en chantilly aux fuseaux dans sa boîte Lefébure et du Châle de mariée en chantilly blanc, fuseaux au prix total de 4 108 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à demander au FRAM le versement d'une subvention au taux le plus élevé possible et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/60 - CARTABLES EN VACANCES - 2018 - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

Décide l'attribution des subventions affectées aux associations chargées de la mise en place et de la coordination du dispositif « Cartables en vacances » pour un montant total de 22 500 €

Décide que les subventions seront versées en deux temps, soit :

- 50% du montant de la subvention en juillet 2018
- le solde à la réception des bilans quantitatifs, qualitatifs et financiers de l'action avant fin décembre 2018.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/61 - CLASSES DE DÉCOUVERTE - FINANCEMENT VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ADOpte le principe de l'aide individuelle modulée en fonction des ressources :

1) l'un pour les familles dont le quotient est inférieur ou égal à 400 suivant un calcul sans pondération visé par la formule :

$$X - \frac{\text{quotient familial CAF} * \text{nombre de jours}}{30} = \text{aide attribuée à la famille}$$

2) l'autre pour les familles dont le quotient est compris entre 401 et 700 suivant un calcul avec une pondération de 50% visé par la formule :

$$X - \frac{\text{quotient familial CAF} * \text{nombre de jours}}{30} / 2 = \text{aide attribuée à la famille}$$

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération du 15 décembre 2003 ayant le même objet.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/62 - PEG-PROJET EDUCATIF GLOBAL - ACTION DE PRÉVENTION EN ORTHOPHONIE - CONVENTION DE PARTENARIAT RÉSEAU NORMANDYS / VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat pour l'action de prévention en orthophonie dans laquelle la ville de Caen s'engage à verser la somme de 8 115 € au Réseau de Santé Pédiatrique NormanDys;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/63 - CONVENTION ÉDUCATIVE ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU CALVADOS ET LA VILLE DE CAEN POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET FAVORISER LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ÉLÈVES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention éducative,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/64 - ORGANISATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES : DEMANDE DE FUSION DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES MILLEPERTUIS, LYAUTÉY, LES VIKINGS, MICHEL TRÉGORE, AUTHIE NORD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la proposition de la DSDEN de fusionner les écoles maternelles et élémentaires, Les Millepertuis, Lyautey, Michel Trégore, Les Vikings, Authie Nord,

DIT que pour les écoles Les Millepertuis, Lyautey, Michel Trégore, Les Vikings, ces fusions n'ont pas d'incidence sur les lieux d'implantation des écoles concernées et que les locaux scolaires ne sont pas modifiés. Les noms des écoles sont conservés : Ecole Primaire Les Millepertuis, Ecole Primaire Lyautey, Ecole Primaire Michel Trégore, Ecole Primaire Les Vikings,

DIT que les élèves actuels des écoles maternelles et élémentaires Authie Nord seront installées dans un nouveau bâtiment implanté à la même adresse, 1 rue du Berry,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/65 - DIRECTION DE L'EDUCATION - COUT ÉLÈVE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la fixation du coût élève pour l'année 2018 à 921 € pour un élève en classe de maternelle et 451 € pour un élève dans les classes élémentaires.

DIT, que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2018, est versée pour les seuls élèves qui auront au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription et dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen au moment de la déclaration des effectifs de rentrée.

DIT, que la participation est versée en juillet sur la base de 6/10 du coût et le nombre d'élèves déclarés en octobre 2017 et en novembre pour les 4/10 restants et sur les effectifs d'octobre 2018.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/66 - DIRECTION DE L'EDUCATION - AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DES ÉCOLES PRIVÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'application d'un nouveau référentiel d'aide à la restauration scolaire, basé sur la grille de tarification dans les écoles publiques, indépendamment du tarif pratiqué dans les écoles privées sous contrat d'association.

DIT que le détail des aides à partir de l'année scolaire 2018/2019 sera celui référencé dans le tableau. L'aide ne concerne que les enfants résidents à Caen, sous réserve des conditions d'éligibilité concernant les ressources du foyer.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

48 pour - 3 contre (Monsieur Gilles Déterville, Madame Samia Chehab, Monsieur Rudy L'Orphelin.) -

N° C-2018-06-25/67 - DISPOSITIF DES BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE - BILAN 2017 ET SUBVENTION 2018 AU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de la subvention suivante :

Centre Communal d'Action sociale (dispositif bourses au permis) **9 000 €**

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/68 - PLAN VIE NOCTURNE DE LA VILLE DE CAEN - PROJET DE NOUVELLE CHARTE DE QUALITÉ DE VIE NOCTURNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la Charte de Vie Nocturne et tous documents s'y rapportant permettant la bonne exécution de la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les avis d'ouverture tardive exceptionnelle.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/69 - DIRECTION DES SPORTS - CLUBS SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les montants de subventions de fonctionnement à attribuer aux associations sportives de haut-niveau suivantes pour la saison sportive 2018 – 2019 :

- **Hockey Club de Caen** :**219 000 €**
1ère partie de la saison 2017-2018..... 109 500 €
2ème partie de la saison 2017-2018..... 109 500 €

- **Caen Tennis de Table Club** :**100 000 €**
1ère partie de la saison 2017-2018..... 50 000 €
2ème partie de la saison 2017-2018..... 50 000 €

- **Caen Basket Calvados** :**300 000 €**
1ère partie de la saison 2017-2018..... 150 000 €
2ème partie de la saison 2017-2018..... 150 000 €

- **Caen Handball** :**230 000 €**
1ère partie de la saison 2017-2018..... 115 000 €
2ème partie de la saison 2017-2018..... 115 000 €

- **Ovalie caennaise** :**28 000 €**
1ère partie de la saison 2017-2018..... 14 000 €
2ème partie de la saison 2017-2018..... 14 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats avec les clubs ci-dessus ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/70 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET D'ÉQUIPEMENT - JUIN 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

- ASPTT-CAEN** : **500 €**
- CAEN CALVADOS HALTEROPHILIE MUSCULATION** : **1500 €**
- COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE** : **15 000 €**
- L'OVALIE CAENNAISE** : **10 370 €**

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/71 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES ACJM, CIDFF, CDAD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ATTRIBUE, les subventions affectées suivantes :

- *Conseil Départemental d'Accès au Droit du calvados* - « faciliter l'accès au droit » - **5890 euros**
- *Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale* – ACJM - « prendre en charge des jeunes dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites » - **4000 euros**
- *Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale* – ACJM -« améliorer la prise en charge des victimes, particulièrement des enfants exposés à des violences intrafamiliales » - **4000 euros**
- *CIDFF* - « faciliter l'accès au droit dans les quartiers sensibles de Caen » - **1500 euros**
- *CIDFF* - « organiser des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple » - **2500 euros.**

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/72 - STADE MALHERBE CAEN - SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SASP ET L'ASSOCIATION.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

- **SASP du Stade Malherbe Caen-Calvados-Basse-Normandie : 500 000 €**
- **Association du stade Malherbe :76 000 €**

APPROUVE les deux conventions, définissant les relations entre la Ville et la SASP "Stade Malherbe Caen" d'une part, et la Ville et l'association du stade Malherbe d'autre part,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/73 - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUES ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA SASP STADE MALHERBE CAEN CALVADOS BASSE-NORMANDIE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE DE VESTIAIRES ET DE TRIBUNE SUR LE SITE DU COMPLEXE SPORTIF DU STADE D'ORNANO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre la ville de Caen et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Malherbe, ou toute personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet, sur une emprise de 1 787 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle IX n° 365, en vue de la construction d'un bâtiment à usage de vestiaires-tribune,

PRECISE que ce bail sera conclu pour une durée de 22 ans, à compter du 15 juillet 2018, moyennant le paiement d'une redevance unique symbolique d'un euro,

DIT que pendant toute la durée du bail, le preneur assumera, à ses frais et sous sa pleine responsabilité, l'ensemble des travaux liés à la construction, au fonctionnement et à l'entretien du bâtiment et de ses espaces extérieurs,

RAPPELLE qu'à l'issue du bail, la construction deviendra de plein droit, sans indemnité, la propriété de la ville,

PREND ACTE que l'emprise précitée figurant actuellement dans le périmètre de la convention d'occupation du domaine public du 1^{er} mars 2006, celui-ci a vocation à être modifié, par la voie d'un avenant à la convention, pour en extraire l'emprise et permettre la conclusion du bail emphytéotique.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer le bail emphytéotique et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/74 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

L'Amicale des pompiers :	1 000 €
Comité Grand Ouest du Parlement Européen des Jeunes :	1 000 €
Association En Scène à Caen :	1 983 €
Association Marlux Cie :	1 000 €
Association Compagnie V.O :	1 000 €
Association Graine de Folie :	656 €
Comité des Fêtes de la Grâce de Dieu :	2 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/75 - POINTS INFOS 14 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE ET À LA GESTION DE DEUX POINTS INFOS 14 À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la convention qui définit les modalités et obligations respectives de la Ville de Caen et du Conseil Départemental du Calvados concernant la mise en place et la gestion des Points Info 14 au sein des Pôles de Vie des Quartiers Centre Sud-Ouest et Nord-Est.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place et la gestion de 2 points info 14 à Caen ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/76 - APPEL À PROPOSITIONS D'ANIMATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018 - RÉSULTATS ET SUBVENTIONS 2018 PROPOSÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à propositions d'animations développement durable 2018 aux structures retenues et inscrites dans la présente délibération pour un montant total de 4 320 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/77 - VÉGÉTALISATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - CONVENTION DE PARTENARIAT DÉFINISSANT LES RELATIONS ENTRE DE LA VILLE DE CAEN, LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LE CENTRE RÉGIONAL D'ETUDE POUR LA PROTECTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA NATURE EN NORMANDIE (CREPAN)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention définissant les relations entre la Ville de Caen, la Communauté urbaine Caen la mer et l'association Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN),

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/78 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASSOCIATION VÉLISOL' DANS L'ORGANISATION DE LA "FÊTE DU VÉLO" 2018. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention affectée à l'association Vélisol' d'un montant de 2000 € pour l'accompagnement logistique, humain et matériel ainsi que la coordination des animations de la Fête du vélo 2018,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-06-25/79 - QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire,

L'attractivité du territoire normand c'est l'attractivité entrante d'entreprises et de cadres étrangers, ainsi que l'attractivité d'universitaires et de chercheurs du monde entier, et un lycée international à Caen ce serait permettre à tous les entrepreneurs, salariés, chercheurs étrangers de venir à Caen sans se poser de question sur la scolarisation de leurs enfants en France. En outre, ce serait donner de bonnes raisons aux britanniques de rester en France malgré le Brexit.

L'attractivité du territoire normand c'est aussi l'attractivité sortante d'élèves, d'étudiants, de jeunes qui font le lien entre la Normandie et le monde entier, et un lycée international à Caen ce serait redonner un dynamisme aux élèves désireux de mobilité, dans un souci d'équité territoriale (la majorité des lycées internationaux sont concentrés en région parisienne, à Paris et dans l'académie de Versailles)

Mais il faudrait aller plus loin et prendre le modèle des lycées français de l'étranger et proposer toute une scolarité sous le signe de l'international de la maternelle au lycée sous forme de cité scolaire ou réseau scolaire international. Ceci permettrait d'engager un réel partenariat à l'échelle du territoire de Caen entre les 3 collectivités.

Le président de la Région, Hervé Morin a, dans le cadre de la politique régionale sur les enjeux internationaux, décidé de la mise en place d'un lycée international à Bourg Achard dans l'Eure.

Quelle est aujourd'hui, dans un souci d'attractivité de la ville de Caen et d'équilibre régional, votre position sur cette question ?

Xavier LE COUTOUR

Le conseil prend acte.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 29 JUIN 2018**